

Règlement sur l'inscription dans le répertoire SZS des applicateurs certifiés AEAI en peintures intumescentes

Les entreprises qui emploient des **applicateurs certifiés AEAI** en peintures intumescentes sont mentionnées sur demande dans un répertoire public tenu par le Centre suisse de la construction métallique (SZS). Les concepteurs, les autorités et les maîtres de l'ouvrage peuvent ainsi rechercher des entreprises de leur région qui emploient des applicateurs certifiés.

1. Contenu du répertoire

L'inscription des entreprises comprend le numéro AEAI, y compris la durée de validité, le nom de l'applicateur ainsi que les données relatives à l'employeur avec adresse et lien Internet. Le répertoire permet la sélection sur la base de ces données

2. Obligations

Les entreprises enregistrées s'engagent à appliquer et à documenter systématiquement les peintures intumescentes selon les règles et prescriptions de la publication C2.5 « Peintures intumescentes » du SZS ou selon tout autre méthode reconnue par l'AEAI.

3. Inscriptions et mutations

L'inscription au répertoire des entreprises est effectuée en ligne sous <http://www.szs.ch/fr> Shop et Forum > Appicateurs. Les mutations doivent être annoncées par courriel à info@szs.ch. L'entreprise est responsable de l'exactitude et de la validité de ses données.

4. Frais (état 2017)

Les frais d'inscription dans le répertoire des entreprises du SZS s'élèvent à CHF 400 par entreprise et par année civile. Ces frais comprennent l'inscription de deux applicateurs ainsi que les données relatives à l'entreprise avec lien internet. L'inscription d'applicateurs supplémentaires coûte CHF 100 par applicateur et année civile. Les petites entreprises (jusqu'à 5 employés) avec un seul applicateur peuvent bénéficier sur demande d'une remise de 50%.

5. Renouvellement/radiation

La facturation se renouvelle automatiquement si l'inscription n'est pas résiliée trois mois avant la fin de l'année. Le SZS se réserve le droit de radier du répertoire les entreprises ou les applicateurs qui ne respectent pas les normes de qualité requises.

6. Responsabilités

La gestion du répertoire des entreprises incombe au secrétariat du SZS.